VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

LEVER

Par Profil supprimé Postée le 29/06/2017 21:39

> Bonjour y a maintenant 6 ans que je me suis fait interdit de casino . Je ne veux plus etre interdit de casino alors j ai envoyer une lettre de lever d interdiction de casino je voulais savoir combien de temps ont allait me repondre ca va faire un mois et demi aujourd'hui

---

Mise en ligne le 02/07/2017

Bonjour,

Une interdiction volontaire de jeu est valable pour une durée de 3 ans non réductible dans toutes les salles de jeux des casinos, des cercles de jeux et des sites de jeux en ligne autorisés. Au bout des trois années, si vous n'avez fait aucune démarche, vous restez interdit de jeu. Si vous avez envoyé une demande de lever d'interdiction, nous n'avons pas connaissance des délais de réponse mais vous pouvez contacter le service des correspondants courses et jeux de la police judiciaire de votre département, soit le 02 96 33 58 68 ou le 02 96 33 57 68 à Langueux (22).

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter de façon anonyme par téléphone au 09 74 75 13 13 de 8h à 2h (appel non surtaxé) ou par chat de 14h à minuit.

Cordialement